



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_221004_005
SÉANCE DU MARDI 04 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre octobre à 17h30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	28 septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	25
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	31
Suffrages exprimés	31

Présents :

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; AUDIT Clency ; CADET Maria ; LEICHNIG Stéphanie ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie

Absents – Représentés

HOAREAU Emile représenté(e) par LEBON Guy
DAMOUR Colette représenté(e) par HUET Marie-Josée
COLLET Vanessa représenté(e) par FRANCOMME Mélanie
GEORGET Marilyne représenté(e) par D'JAFFAR M'ZE Mohamed
K/BIDI Emeline représenté(e) par LANDRY Christian
HOAREAU Sylvain représenté(e) par LEJOYEUX Marie Andrée

Absents

MOREL Manuela ; HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame JAVELLE Blanche Reine, 6ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Frais de déplacement liés à la participation des jeunes élus du Conseil Municipal des Collégiens (CMC) et du Conseil Municipal des Lycéens et des Etudiants (CMLE) au 13ème congrès de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes (ANACEJ)

Le Président de séance expose :

La Commune de Saint-Joseph a mis en place en 2017 deux instances de démocratie participative : le Conseil Municipal des Collégiens et le Conseil Municipal des Lycéens des Etudiants.

Le Conseil Municipal des Collégiens rassemble 27 élus et le Conseil Municipal des Lycéens et des Etudiants quant à lui, regroupe 21 jeunes élus pour la période 2021/2023.

La Commune de Saint-Joseph a adhéré, le 04 avril 2022, à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes (ANACEJ). Il s'agit d'une association loi 1901 réunissant 542 collectivités territoriales et 16 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Ladite association anime un réseau d'élus et de professionnels dont le but est d'accompagner les collectivités dans la mise en place d'instances de démocratie participative en faveur des jeunes.

L'ANACEJ organisera son 13ème congrès, à Arras (Pas-de-Calais) du 25 au 28 octobre 2022. À cette occasion, la Commune a décidé de faire participer à ce congrès 2 délégations composées de 6 jeunes élus dont 3 membres du Conseil Municipal des Collégiens (CMC) et 3 membres du Conseil Municipal des Lycéens et des Etudiants (CMLE).

Il convient par ailleurs de noter que l'encadrement des 6 jeunes élus sera fait par trois agents diplômés du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur (BAFA). En outre, le montant prévisionnel maximum de 9 039,50 € sera à prévoir pour l'organisation de ce déplacement.

I/ Modalités de désignation des participants et de mise en œuvre du déplacement

A - Modalités de désignation des participants

Dans le cadre de la participation au congrès de l'ANACEJ 2022, il a été décidé, en accord avec les jeunes élus et leurs familles, de la mise en place de tirages au sort parmi les élus du CMC et du CMLE.

En premier lieu, concernant le Conseil Municipal des Collégiens (CMC), un 1er tirage au sort a été effectué parmi les garçons et un second lieu parmi les filles. Ensuite, un 3ème tirage au sort a eu lieu parmi la présidente et les vices-présidentes du CMC. Suite aux tirages au sort, les jeunes élus qui participeront au 13ème congrès d'octobre 2022 sont :

Membres du CMC désignés à la suite du tirage au sort
Kéran VOULA
Emmy K/BIDI
Maëlys FOLIO

Concernant les membres du Conseil Municipal des Lycéens et des Etudiants (CMLE), un 4ème tirage a été effectué parmi les garçons et un 5ème parmi les filles. Enfin, un 6ème tirage au sort a eu lieu parmi la présidente et les vices-présidentes du CMLE. Les 3 membres du CMLE qui ont été désignés par le tirage au sort sont :

Membres du CMLE désignés à la suite du tirage au sort
Xavier HUET
Julie ELMINA
Jade K/BIDY

B - Modalités de mise en œuvre du déplacement

- **Assurances**

Dans le cadre de la participation au congrès de l'ANACEJ, une assurance a été souscrite avec la compagnie aérienne. De plus, la responsabilité civile des participants (jeunes et encadrants) pris en charge par la police d'assurance de la Commune couvre les risques durant le congrès (voyage aller et retour compris).

- **Frais de transport et d'hébergement**

Pour les 6 jeunes élus du CMC et du CMLE, les frais de transport et d'hébergement liés à ce déplacement seront pris en charge par la Commune selon les conditions suivantes.

Pour les frais de transports

- *Voie ferrée* : La prise en charge est effectuée sur la base du billet de 2e classe.

- *Voie aérienne* : La prise en charge est effectuée sur la base du tarif de la classe la plus économique.

Pour les frais d'hébergement

- Hors congrès

Il a été convenu que les familles prendront en charge la nuitée sur Paris pour le dimanche 23 octobre 2022.

- Pendant le congrès

Le lundi 24 octobre 2022, les délégations provenant des DOM-TOM bénéficieront d'une nuitée et du repas du soir offerts par l'ANACEJ. Du mardi 25 octobre au vendredi 28 octobre 2022, les frais d'hébergement seront pris en charge à la fin du séjour. Le paiement interviendra par mandat administratif.

• **Frais de restauration**

- Pendant le congrès

Du mardi 25 octobre au vendredi 28 octobre 2022, le montant des repas est pris en charge par l'ANACEJ. Il sera facturé à la fin du séjour. Le paiement interviendra par mandat administratif.

- Hors du congrès

Il a été convenu que les familles prendront en charge les frais de repas des jeunes pour les dates suivantes : dimanche 23 octobre 2022, lundi 24 octobre 2022, mardi 25 octobre 2022 et vendredi 28 octobre 2022.

Une prolongation possible de la prise en charge de l'hébergement et de la restauration pour raison sanitaire et/ou médicale sera à prévoir le cas échéant.

II/ Coût des déplacements pour les jeunes élus

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DES FRAIS POUR LA PARTICIPATION DES JEUNES ÉLUS AU CONGRES	
Frais de déplacement (avion)	1137,75 € * 5 personnes (tarif +12ans) = 5 688,75 € 970,75 € * 1 personne -12 ans = 970,75 € Assurance multirisques optionnelle soit 150 € au total Total 6 809,50 €
Frais d'inscription au congrès (3 nuits avec repas compris pour les adhérents) pour les 6 jeunes élus	1 620 € (270 € * 6 personnes)
Frais de déplacement ferroviaire (Aller-Retour)	610 € (110 € * 5 personnes (tarif +12ans) et 60 € * 1 personne -12 ans)
TOTAL	9 039,50 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le déplacement des jeunes élus (membres du CMC et du CMLE) dans le cadre du 13ème congrès de l'ANACEJ ;
- d'approuver la prise en charge des frais que nécessitent l'exécution de ce déplacement, selon les modalités susvisées ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°5,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour) :**

Article 1^{er} .- D'APPROUVER le déplacement des jeunes élus (membres du Conseil Municipal des Collégiens et du Conseil Municipal des Lycéens et des Étudiants) dans le cadre du 13ème Congrès de l'ANACEJ.

Article 2.- D'APPROUVER la prise en charge des frais que nécessitent l'exécution de ce déplacement selon les modalités suivantes :

Modalités de mise en œuvre du déplacement

- **Assurances**

Dans le cadre de la participation au congrès de l'ANACEJ, une assurance a été souscrite avec la compagnie aérienne. De plus, la responsabilité civile des participants (jeunes et encadrants) pris en charge par la police d'assurance de la Commune couvre les risques durant le congrès (voyage aller et retour compris).

- **Frais de transport et d'hébergement**

Pour les 6 jeunes élus du CMC et du CMLE, les frais de transport et d'hébergement liés à ce déplacement seront pris en charge par la Commune selon les conditions suivantes.

Pour les frais de transports

- *Voie ferrée* : La prise en charge est effectuée sur la base du billet de 2e classe.

- *Voie aérienne* : La prise en charge est effectuée sur la base du tarif de la classe la plus économique.

Pour les frais d'hébergement

- Hors congrès

Il a été convenu que les familles prendront en charge la nuitée sur Paris pour le dimanche 23 octobre 2022.

- Pendant le congrès

Le lundi 24 octobre 2022, les délégations provenant des DOM-TOM bénéficieront d'une nuitée et du repas du soir offerts par l'ANACEJ. Du mardi 25 octobre au vendredi 28 octobre 2022, les frais d'hébergement seront pris en charge à la fin du séjour. Le paiement interviendra par mandat administratif.

- **Frais de restauration**

- Pendant le congrès

Du mardi 25 octobre au vendredi 28 octobre 2022, le montant des repas est pris en charge par l'ANACEJ. Il sera facturé à la fin du séjour. Le paiement interviendra par mandat administratif.

DCM_221004_005

- Hors du congrès

Il a été convenu que les familles prendront en charge les frais de repas des jeunes pour les dates suivantes : dimanche 23 octobre 2022, lundi 24 octobre 2022, mardi 25 octobre 2022 et vendredi 28 octobre 2022.

Une prolongation possible de la prise en charge de l'hébergement et de la restauration pour raison sanitaire et/ou médicale sera à prévoir le cas échéant.

Coût des déplacements pour les jeunes élus

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DES FRAIS POUR LA PARTICIPATION DES JEUNES ÉLUS AU CONGRES	
Frais de déplacement (avion)	1137,75 € * 5 personnes (tarif +12ans) = 5 688,75 € 970,75 € * 1 personne -12 ans = 970,75 € Assurance multirisques optionnelle soit 150 € au total Total 6 809,50 €
Frais d'inscription au congrès (3 nuits avec repas compris pour les adhérents) pour les 6 jeunes élus	1 620 € (270 € * 6 personnes)
Frais de déplacement ferroviaire (Aller-Retour)	610 € (110 € * 5 personnes (tarif +12ans) et 60 € * 1 personne -12 ans)
TOTAL	9 039,50 €

Article 3.-

D'AUTORISER le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire	La secrétaire de séance
L'élue déléguée COURTOIS Lucette	JAVELLE Blanche Reine



Acte rendu exécutoire
 par transmission en Préfecture le : 13 octobre 2022
 Et publication ou notification le : 13 octobre 2022
 Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 13 octobre 2022